



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Ship Refits and Conversions / Radoubss et  
modifications de navires and / et  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> NGCC Griffon - PVN	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F7049-200157/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 023
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F7049-200157	<b>Date</b> 2023-08-09
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$MD-029-29039	
<b>File No. - N° de dossier</b> 029md.F7049-200157	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2023-10-11</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Jeddi, Loubna	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 029md
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 455-3835 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

### **Demande de soumissions – Modification n° 023**

La présente modification vise les points suivants :

1. Inclure les questions et les réponses concernant la demande de soumissions.
2. Pour mettre à jour le Dossier des Données Techniques (TDP) - Google drive.

---

#### **1. Inclure les questions et les réponses concernant la demande de soumissions.**

##### **Q#1: Élément de l'EDT 10.11**

Le paragraphe C.1.15 stipule que les têtes de gicleurs doivent être retirées, stockées et réinstallées. A notre connaissance, la réutilisation / réinstallation des têtes de gicleurs est strictement interdite par les normes NFPA. Veuillez préciser si le propriétaire a l'intention de réutiliser les têtes d'arrosage existantes.

**R#1:** Les têtes d'arrosage à bord du NGCC Griffon sont entretenues régulièrement et ont été retirées et réutilisées dans le passé sans dommage. Du téflon est utilisé pour serrer les têtes de gicleurs en place, ce qui permet d'obtenir un lubrifiant durable s'il s'avère nécessaire de retirer les têtes de gicleurs pour les entretenir. Au cas où il serait nécessaire de remplacer les têtes de gicleurs, la GCC fournira les têtes en tant que MFG pendant la période du travail du projet.

##### **Q#2: Élément de l'EDT 10.11**

Le Para. C.1.23 indique une unité de coût au mètre par taille de tuyau. A-t-on l'intention d'exécuter les services en appliquant un prix unitaire ou ce prix ne sera-t-il utilisé que pour les modifications du système ?

**R#2:** Le paragraphe C.1.23 demande un coût unitaire par 1m à utiliser à des fins d'ajustement via TPSGC 1379. Nous demandons le coût de remplacement de 30 m de tuyaux de différentes tailles. En fonction de la longueur réelle installée, les 30 m seront ajustés à la hausse ou à la baisse par le biais d'un prix au prorata par mètre de tuyauterie. Ces prix devront inclure la main d'œuvre pour l'installation et le coût des matériaux.

##### **Q#3: Élément de l'EDT 10.15**

Le Para. C.1.16 indique une unité de coût au mètre par taille de tuyau. A-t-on l'intention d'exécuter les services en appliquant des prix unitaires ou ces prix ne seront-ils utilisés que pour les modifications de système ?

**R#3:** Le paragraphe C.1.16 demande un coût unitaire par 1m à utiliser à des fins d'ajustement par l'intermédiaire de TPSGC 1379 (voir ci-dessous). Nous demandons le coût de remplacement d'une longueur de 30 m de tuyaux de différentes tailles. En fonction de la longueur réelle installée, les 30 m seront ajustés à la hausse ou à la baisse par le biais d'un prix au prorata par mètre de tuyauterie. Ces prix devront inclure la main d'œuvre pour l'installation et le coût des matériaux.

##### **Q#4: Élément de l'EDT 10.15**

Le Para. C.1.16 mentionne le remplacement des tuyaux de 5". Le tuyau de 5" n'est plus un diamètre couramment utilisé dans l'industrie. Un autre diamètre de tuyau tel que 4" ou 6" constitue-t-il un remplacement acceptable?

**R#4:** En réponse à la question 4, nous souhaiterions conserver l'exigence d'une taille de tuyau de 5 pouces telle qu'elle figure dans le cahier des charges du PVN. Nous avons prévu une période de 12 mois avant le début du PVN

pour les achats à long terme et l'ingénierie, ce qui doit être suffisant si les commandes sont passées à temps pour une livraison de tuyaux d'un diamètre non courant.

#### **Q#5: Élément de l'EDT 14.6 Rev 01**

Paras. C.8.13 et C.8.15

Il s'agit d'une demande d'utilisation d'un indicateur lumineux de trois mises à la terre. Cette façon de superviser l'isolation d'un réseau présente plusieurs inconvénients et ne devrait plus être utilisée. Nous demandons de modifier ces exigences en ajoutant la possibilité de remplacer les trois indicateurs lumineux de mise à la terre par un dispositif de surveillance de l'isolement avec un affichage de la valeur réelle de l'isolement.

**R#5:** En réponse à la question Q#5, nous avons apporté les modifications suivantes:

#### C.8.13 Autres composants requis du tableau de distribution principal :

1. Commutateur de commande de disjoncteur du tableau de distribution de secours (disjoncteur Lower Tie);
2. Voyants lumineux d'état du disjoncteur (Ouvert/Fermé) du tableau de distribution de secours (disjoncteur Lower Tie);
3. Commutateur de commande du disjoncteur du propulseur d'étrave;
4. Voyants lumineux d'état (Ouvert/Fermé) du disjoncteur du propulseur d'étrave;
5. Voyants **lumineux** triphasés de mise à la terre avec une **indication visuelle** indépendante, **une** alarme sonore et **une fonction** de verrouillage de silence pour chaque section isolable des principales barres omnibus de 460 V/240 V/120 V.

#### C.8.15 Autres exigences relatives au tableau de distribution de secours :

1. Voyants **lumineux** triphasés de mise à la terre avec une **indication visuelle** indépendante, alarme sonore et de verrouillage de silence pour chaque section isolable des barres omnibus de 460 V/240 V/120 V de secours.
2. Voyants **lumineux** triphasés de mise à la terre avec une **indication visuelle** indépendante, alarme sonore et de verrouillage de silence pour la barre omnibus essentielle de 120 V c.a. située dans la section GenS du tableau de distribution de secours.

#### C.8.16 Détection de défaut à la terre (DDT) :

1. Les barres omnibus principales et de secours de 460 V forment en principe un système sans mise à la terre, ce qui signifie qu'un défaut à la terre (phase à la terre) n'entraînera pas directement une perte de service et ne constituera pas un incident à « haute énergie ». La détection de défaut à la masse est toutefois nécessaire pour les systèmes de distribution primaire et secondaire.
2. L'entrepreneur doit obtenir un système de surveillance et d'alarme en cas de défaut à la terre pour tous les niveaux de tension des distributions d'énergie.
3. Un système de détection de défaut à la masse est nécessaire pour chaque niveau de tension; le système doit surveiller sans interruption le défaut à la masse et être doté d'une alarme sonore et

visuelle pour tous les systèmes c.a. et une indication sur les tableaux de distribution, en plus d'être intégré au SAS du navire.

4. Les alarmes sonores et les voyants lumineux doivent être montés dans les panneaux où les mises à la terre du système sont surveillées. Les alarmes de mise à la terre doivent s'intégrer au SAS de sorte que la mise à la terre de tout système de barre omnibus s'active et soit reprise et indiquée dans le SAS. L'aménagement de la détection de défaut à la masse doit être reproduit des deux côtés des disjoncteurs de liaison afin que la surveillance soit complète en cas de rupture du couplage.
5. Un dispositif de détection de défaut à la masse doit servir à surveiller les enroulements de la génératrice de bord et de la GenS lorsqu'elles ne fonctionnent pas et ne sont pas branchées. Ce dispositif vient s'ajouter aux mesures de détection de défaut à la masse de la barre omnibus décrites ci-dessus, mais s'en distingue.
6. La détection de défaut à la masse ne doit pas provoquer le déclenchement de la GenS ou d'autres équipements. Les alarmes seront signalées sur le tableau de distribution de secours (p. ex. par une lampe témoin d'alarme) et transmises au SAS externe du navire par « contact sec ». Le système de surveillance et d'alarme de défaut à la masse doit comporter des voyants de mise à la terre et un interrupteur de vérification sur chaque tableau de distribution.
- 7. *L'entrepreneur doit démontrer à l'AT que les dispositifs de détection et/ou d'indication des défauts à la terre répondent aux exigences de la TP127 partie 9 - Tableaux de distribution autres que les tableaux de commande de propulsion. L'entrepreneur doit démontrer à l'AT que les dispositifs de détection et/ou d'indication des défauts à la terre sont approuvés par un OR tel que défini par le DSIP de Transports Canada (c.-à-d. ABS).***

## 2. Pour mettre à jour le Dossier des Données Techniques (TDP) - Google drive.

Le Canada a créé un nouveau dossier sur google drive et enregistré les nouveaux dessins référencés dans la spécification d'installation pour 19.1 - Système de contrôle de propulsion :

CCGS Griffon VLE → Installation SOW for 19.1 Propulsion Control System -> Reference Drawings

Le Canada a également ajouté un nouveau document dans le dossier suivant de Google Drive - 7022887-401-FD-(Propulsion Control System Refit FDS)-V4\_00 pour les instructions d'installation :

CCGS Griffon VLE → Installation SOW for 19.1 Propulsion Control System

Ces dessins et documents peuvent maintenant être utilisés par les sous-traitants en électricité pour établir le prix des travaux de l'article 19.1 de l'EDT.

ID	DOCUMENT ID
1	7022-887-PROP-MAIN-ONE_-A401
2	7022-887-PROP-MAIN-CABL-A401
3	7022-887-PROP-MAIN-CABL-A401
4	7022-887-PROP-TELE-ONE_-A401
5	7022-887-PROP-COMM-ONE_-A401
6	7022-887-PROP-CTRL-BLOC-D401
7	7022-887-PROP-ENGR-SCHE-P401
8	7022-887-PROP-ENGR-SCHE-P401
9	7022-887-PROP-ENGR-SCHE-P401
10	7022-887-PROP-PWHS-SCHE-P403
11	7022-887-PROP-POWR-SCHE-P410
12	7022-887-PROP-PWRO-SCHE-P411
13	7022-887-PROP-PWRI-SCHE-P412
14	7022-887-PROP-PWRM-SCHE-P441
15	7022-887-PROP-UPSS-SCHE-P461
16	7022-887-PROP-ENGR-SCHE-R401
17	7022-887-PROP-ENGR-SCHE-R401
18	7022-887-PROP-ENGR-SCHE-R401
19	7022-887-PROP-CWHS-SCHE-R402
20	7022-887-PROP-ENGR-SCHE-S401
21	7022-887-PROP-ENGR-SCHE-S401
22	7022-887-PROP-ENGR-SCHE-S401
23	7022-887-PROP-SWHS-SCHE-S403
24	7022-887-PROP-POWR-SCHE-S410
25	7022-887-PROP-PWRO-SCHE-S411
26	7022-887-PROP-PWRI-SCHE-S412
27	7022-887-PROP-PWRM-SCHE-S441
28	7022-887-PROP-UPSS-SCHE-S461

**Fin de la modification de la sollicitation #023.**